Syndicat National des Enseignements de Second degré
F.S.U.

CONFÉRENCE DE PRESSE
RENTRÉE 2025

Jeudi 28 août 2025 à 10 heures

Sur un fil

LES VRAIS CHIFFRES DE LA RENTRÉE

Depuis mai 2022, 6 ministres de l'Éducation nationale

Salaires

- **Aucune mesure** prévue au titre des années 2025 et 2026.
- **Salaire mensuel net** d'un·e professeur·e certifié·e, CPE, Psy-ÉN stagiaire : 1 878 € nets dont 364 € de primes et indemnités.
- **17 ans après la titularisation** pour gagner 400 € de plus.
- **Au dernier échelon de la hors-classe,** un·e professeur·e certifié·e qui gagnait 3,5 SMIC en 1989 (date de création du grade), ne gagne plus que 2,3 SMIC aujourd'hui !
- **AESH en CDD (3 ans) exerçant à 62 % (quotité moyenne) :** 973 € nets par mois dont 63 € d'indemnité.
- **AESH en CDI avec 10 ans d'ancienneté exerçant à 62 % :** 1 008 € nets par mois.
- **AED en CDD à plein temps :** 1 448 € nets par mois.
- **AED en CDI à plein temps :** 1 483 € nets par mois.

Conditions de travail et d'études

Le SNES-FSU revendique :

- un maximum de 20 élèves par classe (16 en éducation prioritaire) en collège.
- un maximum de 24 élèves par classe au lycée (20 élèves par classe dans les établissements qui relèveraient de l'éducation prioritaire).
- 1 poste de CPE pour 250 élèves et 1 poste de Psy-ÉN pour 600 élèves (contre 1 500 actuellement !) pour renforcer les équipes pluriprofessionnelles avec un plan pluriannuel de créations d'emplois.

Recrutements en crise

- 9 % de postes non pourvus au CAPES, au CAPET et à l'agrégation, soit 883 postes vacants.
- Au CAPES externe, 253 postes restent vacants en mathématiques (1 poste sur 4 !), 96 en physique-chimie, 82 en lettres modernes, 23 en allemand, 20 en lettres classiques, 14 en éducation musicale.
- Le subterfuge du ministère qui a affiché moins de postes ouverts aux concours dans les disciplines les plus déficitaires (5 % de postes en moins au CAPES, 10 % au CAPET, 22 % aux troisièmes concours) n'aura pas suffi !
- « Même si les besoins de recrutement peuvent être amenés à diminuer sous l'effet de la baisse des effectifs des élèves, les tendances observées, les projections réalisables sur les viviers de recrutement comme sur les départs en fin de carrière, mais surtout les causes de la crise, conduisent à exclure la perspective d'une résolution spontanée des difficultés », extrait du rapport du Haut commissariat à la stratégie et au plan (juin 25).

Les moyens d'enseignement et les effectifs élèves

En 8 ans de rentrées préparées sous la présidence Macron, 8 865 emplois d'enseignant·es ont été supprimés dans le second degré public pour 8 029 élèves en plus. 1 élève en plus, 1 emploi en moins !
Le second degré public a besoin de 10 617 emplois d'enseignant·es en plus pour retrouver le taux d'encadrement de 2017.

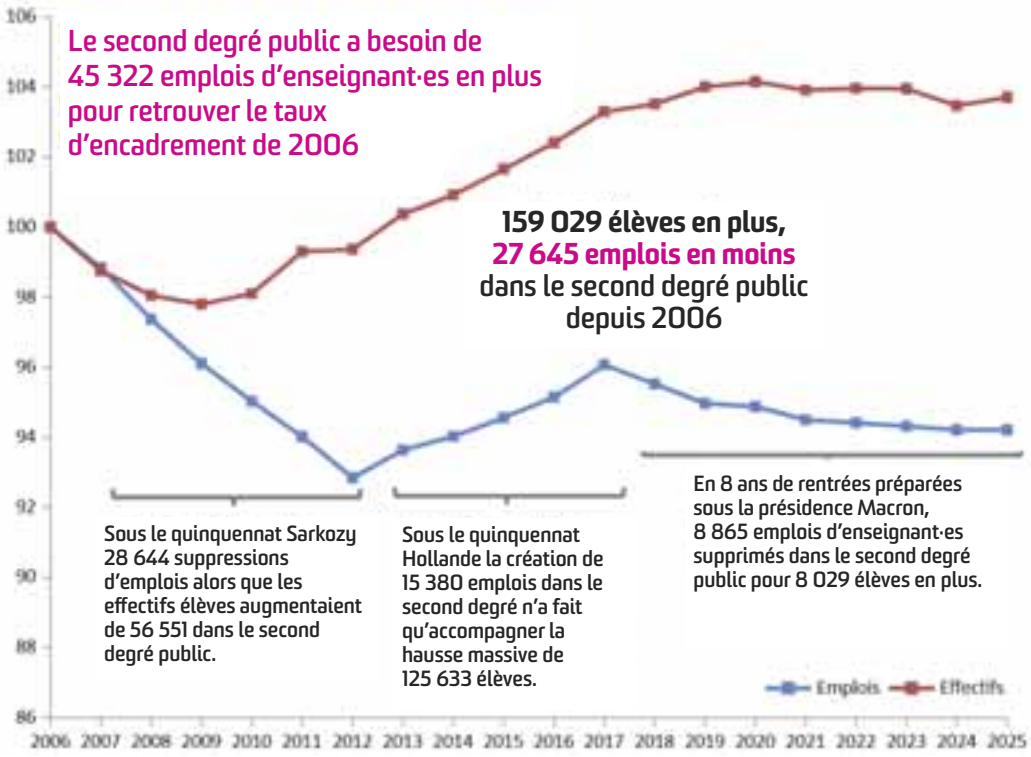

Les personnels épuisés mais toujours attachés à l'École publique

Consultation fin d'année 2024/2025 : plus de 10 000 collègues ont répondu.

- **91 %** se disent fatigué·es.
- **Près de deux tiers des collègues** ont pensé à démissionner ces deux dernières années.
  Parmi elles et eux, 50 % l'ont envisagée en raison des conditions de rémunération !
- **46 % ont pensé quitter l'Éducation nationale** en raison de la dégradation de l'École publique. Parmi celles et ceux qui n'ont pas pensé à démissionner, 51 % estiment que la dégradation de l'École publique pèse le plus sur le quotidien.

Bâti scolaire : aussi une urgence !

Enquête réalisée par le SNES-FSU fin 2023 et publiée au printemps 2024

- **32 %** des répondant·es jugent leur établissement en bon état
- **Seulement 15 %** des bâtiments ont été construits après l'interdiction de l'amiante en 1997.
- **91 %** des personnels sont exposés à des températures néfastes pour leur santé.
- ***A minima* 55 %** des collègues ont déjà connu des températures inférieures à 18 °C dans leurs classes, avec des exemples qui peuvent descendre jusqu'à 12 ou 11 degrés.
- Les températures ont dépassé les **30 °C dans 63 % des établissements** avec des pics à 38 °C (5 %) et 40 °C (5 %).

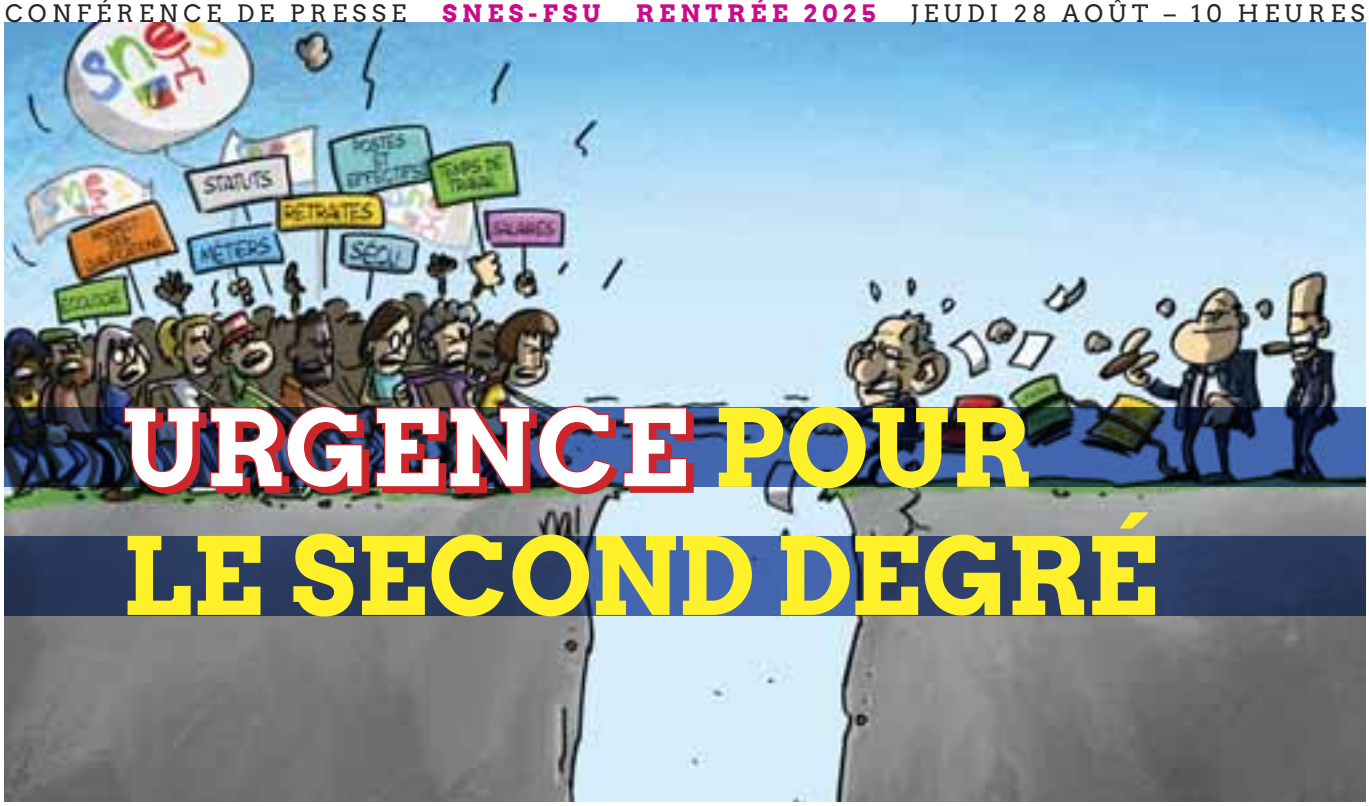

URGENCE POUR LE SECOND DEGRÉ

Des métiers en crise

Le SNES-FSU a souvent dit et écrit depuis 18 mois que le service public d'Éducation s'approchait d'un point de bascule. Nous y sommes. Crise de recrutement comme le montre les chiffres qui confirme le caractère structurel des difficultés à recruter par concours. Cela fait désormais 15 ans que l'Éducation nationale ne pourvoit pas tous les postes offerts aux différents concours de recrutement. Mais le point de bascule, c'est aussi la crise de sens de nos métiers. Les réformes successives ont abîmé le sens même de l'École publique, en particulier ses ambitions civiques et intellectuelles et sa visée émancipatrice. Souvent épuisé·es, entre amertume et colère, nos collègues tiennent pourtant à bout de bras les collèges, les lycées, les CIO mais le dévouement des personnels ne peut pas faire office de politique publique. Combien de temps faudra-t-il pour que le service public s'en relève ? Il y a urgence à revaloriser et considérer nos métiers.

Ne pas tomber dans la surenchère sécuritaire

Les dernier·es ministres de l'Éducation nationale multiplient les réponses sécuritaires ou les interdictions pour faire face à des phénomènes préoccupants (temps passé devant les écrans par exemple) ou des faits isolés mais dramatiques (agressions aux couteaux). L'École est le réceptacle de tous les maux de la société : il n'est donc pas étonnant qu'elle soit traversée par ces mêmes fractures et problèmes. Les réponses simplistes et sécuritaires ne relèvent que de l'agitation politique. Des élèves vont mal. Un travail de prévention, de détection des signaux faibles de leur mal-être individuel et collectif est indispensable par des personnels en plus grand nombre et formés. Mais il faut aussi que l'École publique retrouve ses objectifs et ses fonctions : un lieu de socialisation, de vivre ensemble, un lieu où se crée du collectif et où les trajectoires sociales s'élèvent. Cela implique un changement de cap évident mais aussi un discours et des actes politiques plus forts et affirmés sur le rôle social de l'École publique et de ses personnels.

URGENCE POUR LE SECOND DEGRÉ

Bâti scolaire et dérèglement climatique

L'épisode caniculaire du mois de juin a donné lieu à une cacophonie dont l'Éducation nationale a le secret mais, sur le fond, il n'a surpris personne dans nos rangs. L'enquête menée par le SNES-FSU au printemps 2024 avait révélé l'ampleur du chantier : pendant l'hiver, 68 % des collègues déclarent rencontrer des problèmes de froid. Lors des vagues de chaleur, 91 % des répondant·es subissent des températures parfois néfastes pour leur santé. Seuls 57 % des collèges et des lycées sont équipés de volets ou protections extérieurs. Pour une rénovation thermiques des écoles et établissements scolaires, il faudrait 4 à 5 milliards d'euros par an pendant 10 ans. Cela permettrait des changements concrets : peinture blanche sur les toits pour diminuer les températures des salles situées au dernier étage, volets extérieurs qui permettent de gagner 3 à 4 degrés, végétalisation etc. L'AES (Alliance Écologique et Sociale, à laquelle le SNES-FSU participe) publiera dans quelques semaines les résultats de son enquête pour un plan de rénovation écologique du bâti scolaire.

Convention citoyenne des temps de l'enfant

Emmanuel Macron a proposé une porte d'entrée mensongère dans les travaux de la Convention, en évoquant la durée trop longue des vacances d'été en comparaison avec d'autres pays européens. Le président de la République instrumentalise une nouvelle fois des questions éducatives pour faire diversion avec la réalité du bilan dont il est comptable à l'Éducation nationale. Le SNES-FSU a été auditionné par les 140 citoyennes et citoyens de la Convention. L'occasion de répondre à leurs questions et d'expliquer l'importance de toutes les disciplines sur temps scolaires : il n'est pas envisageable de les voir externalisées de l'Éducation nationale (enseignements artistiques par exemple) pour qu'elles soient prises en charge, à travers des ateliers qui n'ont rien d'un enseignement disciplinaire, par d'autres structures comme des associations. Ce serait un recul sans précédent pour la formation des élèves. L'enjeu est plutôt celui du temps scolaire et de ce qu'on y fait, pour lutter contre les inégalités et préparer nos élèves à être les citoyennes et citoyens d'un monde de plus en plus complexe.

LE DÉCLASSEMENT SALARIAL CONTINUE

L'ÉTAT DES LIEUX

- **Nos collègues stagiaires** (professeur·es certifié·es, CPE et Psy-ÉN) sont recruté·es à BAC +5, à plein temps devant élèves pour la plupart, avec un salaire mensuel net équivalent à 1,08 SMIC. C'était plus de deux SMIC en 1980. En fin de carrières, le salaire du dernier échelon de la hors-classe qui représentait 3,5 SMIC en 1989, n'est plus équivalent aujourd'hui qu'à 2,3 SMIC.
- **Malgré les augmentations de juillet 2022** (+3,5%) et juillet 2023 (+1,5%), la valeur du point d'indice en euro constant ne cesse de baisser : –20 % depuis 2004, –11,7 % depuis la rentrée 2017, –3 % depuis la dernière augmentation de 2023.
- **AESH, une grille indigne.** Le premier échelon qui correspond aux trois premières années en CDD est juste au dessus du SMIC : 1 468 € net par mois pour un temps plein, à quoi s'ajoute une nouvelle indemnité de fonction de 102 €. Mais la plupart des AESH sont recruté·es à 62 % d'un temps plein, soit 973 € net par mois pour 24 heures d'accompagnement élève réparties sur la semaine ce qui laisse très peu de possibilité de cumuler un second emploi. La progression du salaire est quasi nulle puisqu'il faut passer les 12 années d'exercice pour le voir dépasser les 1 000 €.
- **Pour les assistant·es d'éducation (AEd)** qui sont toujours en CDD, c'est le minimum Fonction publique qui s'applique, soit 1 448 € net par mois pour un temps plein. Mais nombreux sont à mi-temps, ils et elles perçoivent alors 724 € par mois. Lorsqu'ils et elles sont recruté·es en CDI, leur salaire est quasiment inchangé à 1 483 € net pour un temps plein et 742 € pour un mi-temps. Alors que les premiers AEd recruté·es en CDI le sont depuis trois ans et doivent voir leur rémunération ré-évaluée à cette rentrée, le ministère a refusé de définir une grille nationale, ce qui est source d'inégalités entre académies.

L'AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE COMME SEULE BOUSSOLE

Le ministère a présenté en mai 2025, un projet de décret modifiant le rythme d'avancement en classe normale des professeur·es, CPE et Psy-ÉN, supprimant les accélérations pour 30 % des promouvables aux 6e et 8e échelons et instaurant un rythme plus rapide pour toutes et tous. Cette mesure, qui était loin de répondre aux attentes de nos professions, a été suspendue faute d'arbitrages budgétaires favorables. Tant au ministère de l'Éducation nationale qu'à celui de la Fonction publique, il n'y a aucune volonté de discuter sérieusement de revalorisation. Avec deux années blanches en 2024 et 2025, les fonctionnaires, qui tiennent les services publics à bout de bras, payent le prix fort.

PERSPECTIVES ET REVENDICATIONS

La revalorisation que la profession attend et que la crise de recrutement rend impérative, est toujours devant nous. Il faut rattraper les pertes cumulées du fait d'années de gel de la valeur du point d'indice, et restaurer sur le long terme l'attractivité de nos métiers. Le SNES-FSU revendique :

- **l'augmentation sans condition de 15 %** de la valeur du point d'indice et son indexation sur les prix ;
- **le relèvement de 130 points** des pieds de grilles pour retrouver le niveau du début des années 1980 (deux fois le SMIC) ;
- **la refonte des carrières :** le SNES-FSU propose une nouvelle étape de revalorisation et d'unification de nos carrières avec comme point de mire « toutes et tous agrégé·es » ;
- **le retour du paritarisme contre l'arbitraire,** pour une gestion transparente et équitable des carrières ;
- **pour les AED et les AESH,** l'instauration d'une grille de catégorie B revalorisée ;
- **l'harmonisation par le haut des grilles académiques** des non-titulaires et la prise en compte des diplômes.

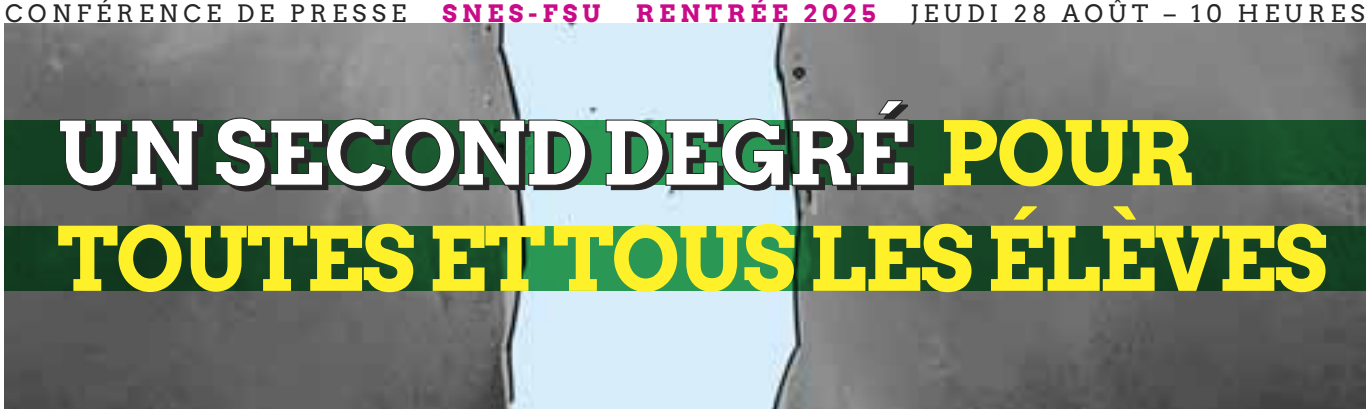

UN SECOND DEGRÉ POUR TOUTES ET TOUS LES ÉLÈVES

En finir avec les groupes de niveau

Le bilan désastreux de l'Inspection générale sur les groupes de niveau aurait pu permettre à la ministre de les assouplir pour amorcer leur suppression. Elle a préféré adresser en juin un courrier aux chef·fes d'établissement pour leur enjoindre de les maintenir mais cet écrit n'a aucun caractère règlementaire. Avec les collègues, toujours fortement opposé·es au tri des élèves, le SNES-FSU poursuit la lutte contre le « Choc des savoirs » et a formulé un nouveau recours en Conseil d'État pour faire annuler décret et arrêté. La mise en œuvre à la rentrée 2026 des nouveaux programmes au cycle 4 est repoussée, à l'exception de ceux de français et de mathématiques, déjà revus dès cette rentrée en Sixième avec les LVE. Le SNES-FSU s'engagera dans les concertations, qui débuteront par le nouveau socle, pour que l'expertise des professeur·es et leur liberté pédagogique cessent d'être discutées, comme il a pu l'obtenir pour l'EVARS.

Résister à la pédagogie d'État

Pour normaliser les pratiques et standardiser les activités pédagogiques avec des *« méthodes efficaces »*, le ministère annonce dans la circulaire de rentrée le retour du PLE (projet local d'évaluation) au lycée, une réflexion collective au collège sur l'évaluation avec la réforme du DNB, de nouvelles évaluations standardisées en Cinquième. L'avalanche de Plans, de dispositifs, de parcours, de plateformes pèse aussi sur les gestes des personnels pour les décentrer vers des tâches mesurables, contrôlables. Cette tendance, défendue par le CSEN, se retrouve dans la réforme de la formation initiale avec un master M2E éloigné de l'université et de la recherche mais conçu pour inculquer aux lauréat·es les *« bonnes pratiques »*. Le SNES-FSU milite pour un second degré qui respecte la singularité des élèves et laisse le temps au collectif de travail pour trouver les meilleures stratégies face à la complexité des situations.

Repenser l'organisation des enseignements au lycée

L'épreuve anticipée de mathématiques en fin de Première ne permettra pas de résoudre les problèmes du lycée Blanquer. Elle marque même le renoncement à un enseignement de mathématiques pour toutes et tous au cours des trois années du lycée et un décrochage en Terminale, notamment en voie technologique, est probable. L'objectif de 5 000 filles en plus en spécialité mathématiques laisse entendre que l'accompagnement à l'orientation serait défaillant. C'est au contraire toute la structure des enseignements qui est à revoir tant les biais genrés et sociaux, largement documentés, pénalisent filles et garçons. En Terminale STI2D, la nouvelle épreuve pratique au baccalauréat est impensée, aucune réflexion n'a été menée sur les équipements nécessaires. Le SNES-FSU s'oppose au projet de loi Baptiste : en ouvrant aux établissements privés hors-contrat le contrôle continu pour le bac et le BTS, la marchandisation de ces diplômes est prévisible. Des rapports se multiplient sur Parcoursup et les milliers de jeunes privé·es de poursuite d'études ; le SNES-FSU revendique son abrogation.

SNES-FSU

46, avenue d'Ivry, 75647 PARIS Cedex 13

Tél. : 01 40 63 29 00 – Courriel : secgene2@sympa.snes.edu

Sophie Vénétitay

Secrétaire générale, porte-parole du SNES-FSU et en charge des relations avec le/la ministre.

Certifiée de S.E.S., enseigne au lycée Rosa Parks à Montgeron (Essonne)

Gwénaël Le Paih

Secrétaire général adjoint

Certifié de mathématiques, enseigne au lycée Anita Conti à Bruz (Ille-et-Vilaine)

Emmanuel Séchet

Secrétaire général adjoint

Certifié de mathématiques, enseigne au lycée Touchard-Washington, Le Mans (Sarthe)

Assistante relations presse : Laura Durand

Tél. : 01 40 63 29 30 – Courriel : communication@snes.edu

SUIVEZ-NOUS SUR : @snesfsu.bsky.social SNES-FSU snesfsu www.snes.edu

Syndicat National des Enseignements de Second degré

F.S.U.

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN